

Paris, le 18 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET PÔLE EMPLOI S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA SÉCURISATION DES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe, Jean-Baptiste Dolci, Vice-président, Bruno Arbouet, Directeur Général, Joël Chéritel, Président d'Action Logement Services, Alain Kauffmann, Vice-président, Jean-Luc Guitard, Directeur Général, et Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, ont signé le 18 mars une convention-cadre en faveur de la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle et de la dynamique économique des territoires.

Par la signature de cette convention, les deux partenaires s'engagent à agir pour lever certains freins à l'emploi, en facilitant l'accès au logement des demandeurs d'emploi en mobilité résidentielle dans le cadre d'une reprise d'emploi. Il s'agit de mieux répondre concrètement aux besoins exprimés par les demandeurs d'emploi, les actifs en mobilité, les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement et les collectivités attachées à leur attractivité territoriale.

L'enjeu de ce partenariat est de traduire l'actuel dynamisme économique national en nouvelles opportunités professionnelles pour les personnes dépourvues d'emploi et de dynamiser les parcours d'insertion des plus fragiles.

Les partenaires ont identifié trois principaux axes de coopération dans le cadre de cette convention-cadre :

- 1. partager les expertises et connaissances respectives** sur les entreprises, les publics cibles et les territoires pour agir efficacement au service du lien emploi - logement ;
- 2. faciliter l'accès au logement** des publics-cibles en optimisant le recours aux aides et services proposés par Action Logement ;
- 3. s'engager dans des dispositifs territoriaux concrets et innovants**, afin de fluidifier la mobilité professionnelle des actifs et répondre aux besoins exprimés par les territoires.

En outre, les partenaires conviennent de solliciter, au besoin, le parc de logements disponibles afin de sécuriser les mobilités résidentielles pour l'emploi de publics spécifiques et de participer activement au dispositif « Louer pour l'emploi¹ » porté par Action Logement à l'échelle de certains territoires.

1 « Louer pour l'emploi », un nouveau service, lancé en phase expérimentale sur plusieurs territoires pilotes par Action Logement, qui vise à fluidifier le marché locatif privé, en encourageant les propriétaires privés à mettre leur bien en location au profit de salariés, notamment des jeunes actifs, qui rencontrent le plus d'obstacles à la location, et ainsi favoriser leur accès à l'emploi. En savoir plus : <https://louerpourleemploi.actionlogement.fr/>

A propos de ce partenariat, **Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe** a déclaré :
« Par la signature de cet accord avec Pôle Emploi, Action Logement affirme les nouvelles ambitions, l'agilité du Groupe et ses engagements forts pour faciliter, sécuriser l'accès au logement et ainsi favoriser la mobilité professionnelle et l'accès à l'emploi, en apportant des réponses concrètes et toujours mieux adaptées aux besoins des salariés et des entreprises, sur l'ensemble du territoire ».

Jean-Baptiste Dolci, Vice-président d'Action Logement Groupe a précisé : « Le groupe Action Logement, soucieux de remplir pleinement sa mission d'utilité sociale attache une importance particulière aux salariés en recherche d'emploi, en formation ou en reconversion professionnelle. C'est dans cet esprit, pour sécuriser le lien emploi-logement que nous nous engageons dans cette convention avec Pôle Emploi ».

Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, a indiqué : « le soutien à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi pour leur permettre de solliciter des opportunités là où elles se trouvent, constitue l'un des leviers du retour vers l'emploi. Dans ce contexte, l'accès au logement représente un enjeu majeur. Le partenariat entre Pôle emploi et Action logement vise précisément à offrir aux demandeurs d'emploi des solutions concrètes et utiles dans ce domaine. »

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement / www.visale.fr - @Visale.fr

A PROPOS DE PÔLE EMPLOI

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur 902 agences de proximité et relais, 145 agences de services spécialisés et 67 plateformes de services. Le site pole-emploi.fr reçoit 45,3 millions de visites par mois.

Plus d'informations sur : www.pole-emploi.org - @pole_emploi

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 0 77 / actionlogement@grayling.com

Pôle emploi

Léo Le Bourhis : 01 40 30 66 69 / leo.le-bourhis@pole-emploi.fr